Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215601279-20260415-DELIB2026_049-DE

Mairie de MAURON
1 Place Henri Thébault
56430 MAURON
Tel : 02.97.22.60.24

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de convocation
03/04/2026

Date d'affichage
03/04/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
23	22	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Pontivy
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 9 Avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Mauron s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRIERO Fabienne, Maire.

Présents : Mme BRIERO Fabienne, Maire, M. PIRON Didier, Mme VENIAT Vanessa, M. LE CALLONNEC Patrice, Mme MERECKAITE-BEKERIS Rasa, Mme BRINGAULT Valérie, M. THIBAULT Brann, M. BRIENT Sylvain, Mme MESLE Denise, M. AUBRIL Eric, M. DOMBRIE Alan, Mme DUVALLET Christèle, M. EON Jérôme, Mme BINARD Sylvie, M. BLOT Jean-Marc, Mme MOULINEUF Ursula, M. LAMBERT Didier, Mme PONTABRY Charlyne, M. REYNAUD Gérard, Mme CADIER Marie-France, Mme CHESNARD Nathalie, M. LAURENT Christophe

Excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DANIEL-URVOY Amandine à Mme MERECKAITE-BEKERIS Rasa

A été nommé(e) secrétaire : Mme PONTABRY Charlyne

Ref : 2026_049 **Objet : CONVENTION RASED**

VU la délibération n°016_2026 du 05/02/2026 portant sur l'acceptation par la commune de Mauron de la convention relative au réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés (RASED), proposé par la ville de PLOËRMEL,

La commune de PLOËRMEL accueille le RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés) de la circonscription au sein de l'école publique JULES VERNE de PLOËRMEL. Il intervient auprès des enfants scolarisés dans les écoles publiques du 1er degré, dont ceux de notre territoire.

La convention proposée au Conseil municipal définit la prise en charge des frais de fonctionnement et d'investissement inhérents au RASED, et qui font l'objet d'une répartition entre les communes du secteur de leurs intervention, pour une durée de 1 an, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, renouvelable tacitement 4 fois, soit jusqu'au 31/12/2030.

Après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL décide :

- d'APPROUVER la Convention relative au réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés ;
- d'APPROUVER le Coût présenté à l'article 4 de la convention ;

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215601279-20260415-DELIB2026_049-DE

- De CHARGER M. le Maire de transmettre la présente délibération accompagnée de la convention à M le Maire de PLOERMEL et l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de la circonscription de PLOËRMEL ;
de DONNER tous pouvoirs à M. le Maire pour poursuivre l'exécution ou le règlement de la présente délibération ;
- d'AUTORISER M. le Maire, ou à défaut l'un des adjoints, à signer toutes pièces utiles relatives à cette affaire ;

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits.

Le Maire
Mme Fabienne BRIERO



La secrétaire de séance :
Mme PONTABRY Charlyne

